Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_023-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 23 février à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	27

Date d'envoi des convocations : Mardi 17 février 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Monique LE BRECH, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT, Benjamin VAUTRIN

Procurations :
Mme Jeannine MAGREX à M. Maxime PICARD
Mme Valérie JEHANNO à Boris LEMAIRE
M. Alain LOUIS à M. Jacky CHAUVIN
Mme Rachel GUIHARD à Mme Corinne CHAUMIEN
Mme Laurianne ROY-FLEURY à M. Vincent THEBAUT

Absents :
Mme Isabellle ELAIN

Secrétaire de séance : M. Maxime PICARD

Délibérations publiées le : mercredi 25 février 2026

2026 - 023 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires que vous trouverez en annexe. Ce rapport doit donner lieu à un débat.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_023-DE

Annexe 5 : Orientations Budgétaires 2026

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 24 février 2026.

Le secrétaire de séance
Maxime PICARD

Le Maire,
Boris LEMAIRE